

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2018 À 18H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué le sept mai deux mille dix-huit, s'est réuni le seize mai deux mille dix-huit, en session ordinaire sous la présidence de André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Jacky BETHUS, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Mireille RICOLLEAU, Valérie JOSLAIN.

Nombre de conseillers présents : 23

Nombres de procurations : 3

Nombre de votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Virginie BERTRAND

Après adoption du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil municipal a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour.

N°2018_29 Prescription d'une abrogation partielle du PLU

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le Conseil municipal a pris acte du jugement du Tribunal administratif de Nantes du 17 avril 2018 et a prescrit l'abrogation partielle du PLU en ce qu'il classe en 2AU la parcelle CX 21 pour partie et la parcelle CX 22 en totalité.

N°2018_30 Saisine de la Commission départementale d'Aménagement commercial (CDAC)

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

En application des dispositions du Code de commerce, le Conseil municipal a décidé de rendre obligatoire la saisine de la Commission départementale d'aménagement commercial pour tous les projets de création et d'extension d'équipements commerciaux présentant une surface supérieure à 300m².

Suite à une remarque du Contrôle de légalité, deux points traités lors de la séance du 9 avril 2018 ont dû faire l'objet d'une nouvelle délibération :

N°2018_31 Projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier – Avis du Conseil municipal

Rapporteur : André RICOLLEAU

Le Conseil municipal a émis un avis favorable dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier se déroulant du 4 avril 2018 au 23 mai 2018 inclus.

N°2018_32 Communauté de communes Océan-Marais de Monts - désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la CLECT

Rapporteur : André RICOLLEAU

Le Conseil municipal a désigné Miguel CHARRIER, adjoint-conseiller communautaire et Gérard Milcendeau, conseiller municipal délégué aux finances, comme membres de la CLECT intercommunale représentant la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19h00

Vote des affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal

Numéro délibération	Rapporteurs	Affaires	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions Nuls Blancs
29	Jean-Yves GABORIT	I. PRESCRIPTION D'UNE ABROGATION PARTIELLE DU PLU	26	26	26	0	0
30	Jean-Yves GABORIT	II. SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)	26	26	26	0	0
31	André RICOLLEAU	III. PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DES ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	26	26	23	3	0
32	André RICOLLEAU	IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN-MARAIS DE MONTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA CLECT	26	23	22	1	3